Ville de Dannemarie

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de DANNEMARIE
Séance du 27 mars 2025

Nombre de membres du conseil municipal : 13 dont 13 en fonction
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Le 27 mars 2025 à 18 h 00, le Centre Communal d'Action Sociale de DANNEMARIE s'est réuni sur convocation du Président, en date du 17 mars 2025. La séance se tient dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Sont présents, sous la Présidence de M. Alexandre BERBETT.

NOM	Prénom		Présence	Procuration à
BERBETT	Alexandre	Maire, Président	X	
BENNATO	Kévin	Adjoint au Maire	Absent	
CHOLEY	Sylvie	Décision du Maire	X	
DEMICHEL	Hugues	Conseiller Municipal	Absent	
DIETSCH	Monique	Décision du Maire	X	
DZIURDZI	Marie-Laure	Conseillère Municipale Déléguée	X	
EHLINGER	Dominique	Décision du Maire	Excusée	Evelyne LAKOMIAK
GRETER	Catherine	Conseillère Municipale	X	
GRIMONT	Clara	Conseillère Municipale Déléguée	X	
HAENNIG-LANG	Annick	Décision du Maire	X	
LAKOMIAK	Evelyne	Adjointe au Maire	X	
MOSER	Brigitte	Décision du Maire	X	
WALTER	Germain	Décision du Maire	X	

Assiste également :
Mme Marie-Luce HECKENDORN, DGS
Mme Romane RIFFAULT, service finances et CCAS

M. Gérard VIRON, Président du Secours Catholique de Dannemarie

ACCUEIL
M. Alexandre BERBETT, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence.

ORDRE DU JOUR :

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2024,**
3. **PRESENTATION DES ATELIERS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – ASSOCIATION LES LYS D'ARGENT,**
4. **APPROBATION DU CFU 2024,**
5. **AFFECTATION DU RESULTAT,**
6. **ADOPTION DU BUDGET 2025,**
7. **SUBVENTIONS,**
8. **SISM 2025 ET CLSM,**
 - *Adoption du plan de financement pour l'organisation du forum sur la santé mentale*
9. **GASS**
10. **DIVERS.**
 - *Rencontres avec les travailleurs sociaux du secteur pour des ateliers cuisine, bricolage, jardinage et jeux de société qui débuteront le 30 avril avec l'aide du CCAS*

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Romane RIFFAULT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des ateliers de prévention de la perte d'autonomie – Association les Lys d'Argent

Mme HABY, directrice de pôle de l'association Les Lys d'Argent et Mme SCHUDY, référente des Ateliers de Gaspar se présentent et remercient les membres du CCAS de leur présence à cette présentation.

L'association Les Lys d'Argent a son siège à Saint-Louis. Elle œuvre auprès des personnes de plus de 60 ans en proposant différentes solutions pour répondre à leurs besoins (ateliers de prévention de la perte d'autonomie ; programme d'éducation thérapeutique pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ; services à domiciles ; entrée en EHPAD).

Aujourd'hui, l'association est présente pour présenter le volet 1 du CRT (Centre de Ressources Territorial), volet qui correspond aux ateliers de prévention.

Mme SCHUDY précise que les Ateliers de Gaspar ont vu le jour en 2015 pour répondre à la problématique de proposer des activités aux personnes atteintes d'un trouble cognitif léger (AVC ; maladie de Parkinson), qui ne peuvent plus participer aux ateliers proposés aux personnes âgées dans les communes.
Le siège des Ateliers de Gaspar est à Kembs.
Les différents ateliers proposés sont par exemple des ateliers de psychomotricité, du yoga, de la gymnastique adaptée, de l'art créatif, des ateliers de mémoire etc. Toutes ces activités permettent d'obtenir une stimulation dans un cadre adapté et bienveillant.

C'est l'association qui va vers les personnes afin de créer des ateliers de prévention.
Des ateliers sont déjà organisés à Altkirch, Saint-Louis, Ruelisheim… Il y a un grand besoin notamment dans le Sundgau.

Les ateliers de prévention aident à prévenir la perte d'autonomie (prévention des chutes, de la dénutrition, de la perte de mémoire, maintien d'une activité physique). Ils sont destinés aux personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile et qui ont envie de sortir de chez eux, de partager des liens sociaux.
Les ateliers durent 1h30 et se déroulent une fois par semaine.
Ils s'adaptent aux profils des différents participants.

Une vidéo de témoignages des participants et d'exemple d'ateliers est projetée afin d'expliquer au mieux la mission des Ateliers de Gaspar.

M. le Maire et président du CCAS a proposé à l'association de louer la salle Keller pour un montant de 5€ de l'heure.
Les ateliers se dérouleront le jeudi après-midi.
Une convention sera rédigée pour un démarrage d'ici septembre 2025.

Evelyne LAKOMIAK demande aux intervenantes la façon dont sont financés ces ateliers et comment les personnes participantes sont ciblées.

Mme HABY explique qu'il s'agit d'un abonnement de 15€ par mois, payable de manière mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Avant, l'abonnement coûtait 50€ par mois, mais le coût a pu être réduit grâce à l'ARS qui finance le projet.
Concernant les personnes ciblées, historiquement il s'agissait de personnes ayant un trouble cognitif, mais depuis deux ans, c'est également ouvert aux personnes en perte d'autonomie.

L'association utilise les supports de communication des mairies, les cabinets infirmiers, les pharmacies, les kinés, afin de se faire connaître et de recruter des participants.
Depuis que l'association s'est tournée vers les communes, les ateliers sont pleins (12 participants maximum par atelier). Il y a même une liste d'attente.

Evelyne LAKOMIAK propose de diffuser toutes ces informations et des flyers à la maison de santé de Dannemarie.

Il n'y aura pas de difficultés à trouver des participants aux ateliers sur la commune de Dannemarie.

Les intervenantes proposent d'aller assister à un atelier sur Altkirch pour découvrir leur déroulement (sur inscription).

4. Approbation du CFU 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Article**	**Objet**	**BP 2024**	**CFU 2024**
011	*623*	Publicités, publications, relations publiques	19 847.54	10 660.72
	625	Déplacements et missions	300.00	37.76
	6283	Frais nettoyage locaux	-	2 891.56
011 Charges à caractère général			**20 147.54**	**13 590.04**
65	*65133*	Secours d'urgence	4 000.00	1 830.52
	65134	Aides	3 500.00	730.00
	65138	Autres secours	2 000.00	-
	65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes privées	1 500.00	1 500.00
65 Autres charges gest.courante			**11 000.00**	**4 060.52**
67	*673*	Titres annulés	66.66	66.66
67 Charges exceptionnelles			**66.66**	**66.66**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**31 214.20**	**17 717.22**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Article**	**Objet**	**BP 2024**	**CFU 2024**
002 Excédent antérieur reporté fonc			**14 214.20**	**14 214.20**
70	*70311*	Concessions cimetière	1 000.00	10 967.14
	70878	Remboursement de frais par tiers	-	2 891.56
70 Vente de produits			**1 000.00**	**13 858.70**
74	*74748*	Participations autres communes	16 000.00	16 000.00
74 Dotations, subventions			**16 000.00**	**16 000.00**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			**31 214.20**	**44 072.90**
TOTAUX HORS EXCEDENT ANTERIEUR			**17 000.00**	**29 858.70**

M. Alexandre BERBETT, Président du CCAS, présente le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024.
Il précise qu'il n'y a pas énormément d'opération dans le budget du CCAS.

Il est rappelé que les frais de nettoyage figurent en dépense et en recette et que la commune a été contrainte d'avancer les fonds puisqu'il s'agissait d'une décision préfectorale donc c'est à la commune d'agir.

M. BERBETT explique également pourquoi il y a eu beaucoup de renouvellement de concession de cimetière, et précise que dorénavant, les concessions seront renouvelées tous les 15 ans et non plus tous les 30 ans, afin de pouvoir retrouver plus facilement les héritiers.

M. BERBETT quitte la salle à 18h30. Il ne participera ni aux débats, ni au vote.
Il est proposé au conseil de laisser la présidence à Mme LAKOMIAK, vice-présidente du CCAS, afin de procéder au vote.
Mme LAKOMIAK est élue présidente de séance à l'unanimité.

***Après** s'être assuré que la DDFIP a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*

***Considérant** que les écritures sont régulières ;*

***Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;*

***Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections du budget ;*

***Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

***Après** s'être fait présenter le budget de l'exercice concerné et **après en avoir délibéré**, le conseil du CCAS, avec 10 voix POUR ;*

APPROUVE	*le compte financier unique du budget du CCAS dressé par l'ordonnateur et le comptable ;*
ARRETE	*les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;*
PRECISE	*que l'ordonnateur n'a pas participé ni aux débats ni au vote.*

5. Affectation du résultat

En accord avec le compte de gestion du Trésorier, il est proposé au Conseil du CCAS d'affecter les résultats 2024 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice		12 141,48 €
B. Résultats antérieurs reportés		+ 14 214,20 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)		**+ 26 355,68 €**
D. Solde d'exécution d'investissement		0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		0.00 €
Besoin de financement F	= D + E	0.00 €
AFFECTATION = C	= G + H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		+ 26 355,68 €
DEFICIT REPORTE D 002		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil du CCAS approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2024.

6. Adoption du budget 2025

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Comptes	**Libellé**	**CA 2023**	**BP 2024**	**CFU 2024**	**BP 2025**
Chapitre 011	**CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL**	**9 895,08 €**	**20 147,54 €**	**13 590,04 €**	**27 155,68 €**
623	Publicités, publications, relations publiques	9 895,08 €	19 847,54 €	10 660,72 €	26 855,68 €
625	Déplacements et missions	-	300,00 €	37,76 €	300,00 €
6283	Frais de nettoyage locaux	-	-	2 891,56 €	-
Chapitre 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**6 558,33 €**	**11 000,00 €**	**4 060,52 €**	**14 000,00 €**
65133	Secours d'urgence	3 948,68 €	4 000,00 €	1 830,52 €	-
65134	Aides	810,00 €	3 500,00 €	730,00 €	11 000,00 €
65138	Autres secours	299,65 €	2 000,00 €	-	-
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Chapitre 67	**CHARGES SPECIFIQUES**	**-**	**66,66 €**	**66,66 €**	**200,00 €**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	66,66 €	66,66 €	200,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**16 453,41 €**	**31 214,20 €**	**17 717,22 €**	**41 355,68 €**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Comptes	**Libellé**	**CA 2023**	**BP 2024**	**CFU 2024**	**BP 2025**
Chapitre 002	**EXCÉDENT ANTERIEUR**	**12 534,29 €**	**14 214,20 €**	**14 214,20 €**	**26 355,68 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 534,29 €	14 214,20 €	14 214,20 €	26 355,68 €
Chapitre 70	**PRODUITS DES SERVICES**	**2 133,32 €**	**1 000,00 €**	**13 858,70 €**	**5 000,00 €**
70311	Concessions dans les cimetières	2 133,32 €	1 000,00 €	10 967,14 €	5 000,00 €
70878	Remboursement de frais par des tiers	-	-	2 891,56 €	-
Chapitre 74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS**	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**	**10 000,00 €**
74741	Participations communes membres du GFP	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**30 667,61 €**	**31 214,20 €**	**44 072,90 €**	**41 355,68 €**

M. Alexandre BERBETT, Président, présente le projet du Budget Primitif 2025, chapitre par chapitre.
Il explique qu'il n'y a pas de crédits prévus pour le nettoyage des locaux et que si le CCAS devait faire une prestation de nettoyage, ce serait possible en faisant un virement de crédit.

Pour le budget 2025, M. BERBETT propose qu'il y ait un regroupement de toutes les aides sur une seule ligne : le compte 65134.

Comme évoqué lors du dernier conseil, la subvention de fonctionnement octroyée à CARITAS est augmentée. Elle est doublée par rapport à avant et passe de 1 500 € à 3 000 €.

Au vu des résultats de l'année 2024, notamment grâce aux recettes due aux renouvellements des concessions de cimetière et étant donné que le CCAS n'a pas de vocation à générer de l'excédent, il est proposé que la subvention communale soit réduite à 10 000 € pour 2025. Cette subvention sera réévaluée l'année prochaine selon les résultats 2025.

Le budget proposé est équilibré.

Après en avoir délibéré, le Conseil du C.C.A.S., à l'unanimité,

ADOPTE *le budget primitif pour l'année 2025 voté par chapitre et qui s'équilibre comme suit :*

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	41 355,68 €	41 355,68 €
TOTAL	**41 355,68 €**	**41 355,68 €**

7. Subventions

Monsieur le Maire indique que le budget du CCAS prévoit cette année le versement au Secours Catholique d'une subvention plus importante exceptionnellement compte tenu des bons résultats financiers.

Dans ce cadre, monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 3000 € au Secours Catholique.

Après en avoir délibéré, le Conseil du C.C.A.S., à l'unanimité,

APPROUVE *la subvention d'un montant de 3 000 € pour 2025 à verser au Secours Catholique,*

PRECISE *que la dépense est portée au compte 65748 du budget.*

8. SISM 2025 et CLSM

Evelyne LAKOMIAK prend la parole et rappelle que c'est les Conseils Locaux de Santé Mentale qui organisent les SISM.
Les deux dernières éditions, les forums avaient lieu à Hirsingue. En 2024, Camille LACOUR était présent pour une Conférence le soir. Le thème était la dépression, il a été présent lors du Forum.

Il y a une volonté du gouvernement de déstigmatiser les personnes souffrant de pathologies relevant de la santé mentale.
Les CLSM regroupent tout ce qui touche à la santé mentale, ils sont aussi un soutien aux élus (notamment lorsqu'il y a des soins sur demande du représentant de l'état).

Leur but est de faire que les personnes puissent accéder aux soins de psychiatrie et de santé mentale et de pouvoir joindre les structures médico-sociales et hospitalières (par exemple, la maison de l'adolescent participe aussi aux CLSM).

Cette année, à l'occasion de la semaine d'information sur la santé mentale, le thème sera « réparer le lien social » et l'édition se déroulera le 10 octobre 2025 à Dannemarie.
Différents professionnels de santé seront présents ainsi que la CEA qui a un grand rôle à jouer.
Le soir il y aura une pièce de théâtre sur un malade atteint de la schizophrénie qui a écrit des lettres à sa famille. La représentation aura lieu à la salle du Viaduc. Le réalisateur et comédien fait également des sensibilisations avec des psychiatres au centre hospitaliers de Strasbourg.
Cette édition sera le projet phare de cette année dans le département.
Dans ce cadre, il y a un coût (comédiens notamment), au total, la pièce revient à 3 079,42 €.
Le CCAS va faire des demandes de subvention à l'assurance maladie et à la CCSAL, ce qui laisserait à sa charge 1 079,42 €.

M. BERBETT, président du CCAS, présente le plan de financement.

VU *la proposition d'organiser une pièce de théâtre lors de la semaine d'information sur la santé mentale du 10 octobre 2025 à Dannemarie ;*

Considérant *que cette pièce de théâtre engendrera différents coûts, notamment la rémunération des comédiens ;*

Nom du projet : Forum sur la santé mentale le 10 octobre 2025 à Dannemarie

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Précision : montants **H.T.**

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
Représentation d'une pièce de théâtre "Vous avez dit schizo ? Ou le trauma magique	3 079,42 €	**Aides publiques :**		
		- Régime local	1 000,00 €	32,47 %
		Collectivités territoriales :		
		- CCSAL	1 000,00 €	32,47 %
		Sous-total Aides publiques et CT	**2 000,00 €**	64,95 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	1 079,42 €	35,05 %
		- Emprunts	0,00 €	0,00 %
		Sous-Total auto-financement	**1 079,42 €**	35,05 %
TOTAL	**3 079,42 €**	**TOTAL :**	**3 079,42 €**	100,00 %

Considérant *que pour ce projet, il est proposé de solliciter des aides selon plan de financement suivant :*

Après en avoir délibéré, ***le conseil du CCAS, à l'unanimité,***

APPROUVE *le projet et le plan de financement comme présentés ci-dessus,*

AUTORISE *le maire à solliciter les subventions en conséquence et à signer tous documents et actes afférents à la présente délibération.*

9. GASS

Le Groupement des Acteurs de la Solidarité du Sundgau (GASS) regroupe les différents acteurs accompagnant les personnes dans la précarité. Il se réunit tous les 3 / 4 mois et le prochain aura lieu le 27 juin.
Evelyne LAKOMIAK explique que la dernière présentation était intéressante. Elle portait sur les services d'orientation des accès aux logements pour les personnes à la rue (présentation par le CAMU du SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation du Haut Rhin).

Le GASS doit revenir à son rôle premier pour éviter de rebuter les acteurs de la solidarité.
La commune de Dannemarie est toujours présente lors de ces réunions et elle est porteuse des projets pour le GASS (présence physique au niveau des CLSM notamment).
Les réunions du GASS permettent aux acteurs de la solidarité de se rencontrer, de parler des difficultés, du manque de moyens croissants et des solutions à trouver en mutualisant les idées pour avoir plus d'impact avec la CEA.

10. Divers

- Point sur les rencontres avec les travailleurs sociaux du secteur pour des ateliers cuisine, bricolage, jardinage et jeux de société :

Une rencontre entre la CEA, les assistantes sociales et les bénéficiaires s'est déroulée à Dannemarie. Cette rencontre a soulevé un problème de solitude des personnes isolées. Des ateliers vont être mis en place avec le soutien de la commune en mettant gracieusement à disposition les locaux de la salle Keller et du Foyer de la Culture. Il faudra établir une convention de mise à disposition.
Le premier atelier aura lieu le 30 avril 2025. Il est encore en élaboration, mais on sait déjà que ce sera la préparation d'un repas.
Les ateliers seront adaptés selon les fêtes et les saisons et pourront être des jeux de société, du jardinage etc.
Ce genre d'ateliers existent déjà à Seppois, ce sera le même principe à Dannemarie.
Ce sont les assistantes sociales qui font la liste des personnes qui assisteront aux ateliers.
A noter que les personnes qui ont des difficultés à se déplacer pourront être amenées avec les assistantes sociales grâce aux véhicules de la CEA.

- Logiciel « Mon suivi social » :

Evelyne LAKOMIAK explique qu'elle dispose d'un nouveau logiciel intitulé « Mon suivi social ». Elle précise que cela aurait été bien d'avoir ce logiciel plus tôt, notamment pour suivre le nombre de personnes qui bénéficient des aides et avoir un suivi financier au niveau du budget. C'est tout nouveau et elle doit encore rentrer les bénéficiaires dans le logiciel.

- Unité mobile pour le dépistage du cancer du sein :

Alexandre BERBETT évoque la venue d'un camion afin de faire le dépistage du cancer du sein. Le Conseil Municipal de la commune a validé le plan de financement. Cela répond à un grand besoin de dépistage. En effet, plus ce cancer est dépisté tôt, mieux il est soigné. Il y a de moins en moins de place pour les mammographies dans les centres hospitaliers. Ce camion permet à des femmes qui ne feraient pas les démarches pour se dépister de pouvoir le faire à côté de chez elle. Les deux dates d'avril sont déjà complètes après seulement une semaine de prise de rendez-vous (28 créneaux par jours). Il y aura un deuxième passage au mois de novembre (06 et 07/11). Il faut passer par la Maison de Santé pour réserver.

- Souhait de réactivation du relogement d'urgence à Dannemarie :

Alexandre BERBETT évoque le projet de réactivation des relogements d'urgence à Dannemarie dans les années à venir. En effet, il n'y a pas toujours de possibilités de relogement aux alentours.
Les relogements d'urgence seront à l'échelle de la CCSAL.
Des subventions de la CEA pourraient être octroyées concernant ce projet.
On pense au deuxième étage de la maison de santé (combles aménageables). Ce serait un appartement meublé et équipé (denrées + linges) et qui ne sera pas trop grand.
Il y aurait déjà des partenaires comme ALSA.
Il existe un logement comme ça à Altkirch mais il est tout le temps occupé.
Il faudra bien préciser que le logement n'est utilisable que pour quelques jours ou quelques semaines : c'est une solution temporaire. Les personnes doivent être relogés ailleurs, sinon on ne répond plus à l'urgence.

- Pièce de théâtre :

Evelyne LAKOMIAK rappelle qu'une pièce de théâtre jouée par les bénéficiaires d'ALSA se déroulera à la salle du Viaduc le 16/05/2025.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôt la séance à 19h02.

La secrétaire de séance,
Romane RIFFAULT

Le Président,
Alexandre BERBETT

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)